

Mission proposée dans le cadre d'un Service civique

Organisme :

Association Compagnons Bâisseurs Auvergne

Activités :

Les Compagnons Bâisseurs sont nés en 1957 pour accompagner des personnes démunies à construire des maisons décentes mobilisant des volontaires. Aujourd'hui, le réseau est un mouvement d'éducation populaire qui intervient pour l'amélioration de l'habitat, l'insertion économique dans le secteur du bâtiment et l'accueil de volontaires. Il est composé d'une association nationale et de 11 implantations régionales en France et est membre d'un réseau international, Alliance of European Voluntary Organisations.

Par des chantiers d'ARA (Auto Réhabilitation Accompagnée) l'objectif est d'aider des habitants en situation difficile dans la résolution de leurs problèmes de logements. Les chantiers sont réalisés par les habitants avec l'aide d'un animateur technique, de bénévoles et de volontaires. L'entraide permet aussi de rompre l'isolement et de créer de nouveaux liens sociaux.

Où :

Puy-de-Dôme (Auvergne).

Base d'affectation à Thiers. Déplacements fréquents Clermont Ferrand (train/bus/véhicule de l'Association) et sur le Puy de Dôme (véhicule de l'Association)

Quand :

À partir du 15 décembre 2019

35 h/semaine (1 semaine de 5 jours puis 1 semaine de 4 jours)

Quelle thématique :

Solidarité

Combien de postes :

1

Quoi :

Les volontaires participeront aux **chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée** qui ont pour objectif de remettre en état des logements dégradés avec les habitants concernés.

Ils participeront également aux différentes étapes avec l'ensemble de l'équipe salariée : **repérage des ménages, visite à domicile, comité technique de suivi...**

De plus, les volontaires seront amenés à participer à des **animations collectives** qui ont pour objectif de faire découvrir à des habitants d'un quartier une technique du bâtiment ou un savoir et faciliter l'entraide à un niveau local.

Les volontaires auront à participer à **un projet solidaire**. En fonction des projets à mener dans l'association et des envies de chacun, ils mèneront un projet au sein de l'association ou d'une autre association sur la thématique de leur choix.

Le reste du temps sera consacré pour **leurs projets personnels en fonction du besoin**. Ce projet concernera l'après volontariat. Ce temps sera mis à disposition au bureau de l'association et seulement s'il y a un besoin justifié par le projet du volontaire.

Les volontaires pourront participer également activement à la vie associative au travers de leurs implications dans les instances associatives (Conseils d'administration et Assemblée générale), des groupes de travail, etc. En dehors des activités régionales, les volontaires pourront participer à diverses rencontres nationales, des chantiers dans d'autres régions, des chantiers internationaux...